



1+
POUR
TOUS

EMPLOYEUR
RESPONSABLE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour soumettre votre dossier de candidature à l'obtention du *label 1+ pour tous*, nous vous remercions de remplir et de signer dûment ce dossier et de le remettre au département de l'économie et de l'emploi (DEE).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DOSSIER DE CANDIDATURE

LABEL +1 POUR TOUS - EMPLOYEUR RESPONSABLE

Les renseignements fournis, ci-dessous, s'inscrivent dans la démarche d'obtention du label, décerné par le département de l'économie et de l'emploi (DEE), distinguant les entreprises qui s'engagent en faveur de l'intégration par le travail.

Coordonnées de l'entreprise	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
NPA / localité	
Site Internet	
Informations sur l'entreprise	
Secteur d'activité	
Nombre de collaborateur·trice·s	
Nombre de personnes inscrites à l'OCE engagées au sein de l'entreprise	
Personne de contact	
Prénom et nom	
Fonction	
Adresse courriel	
N° de téléphone	

ATTESTATION

Cet engagement s'inscrit dans la démarche d'obtention du label, décerné par le département de l'économie et de l'emploi (DEE), distinguant les entreprises qui s'engagent en faveur de l'intégration par le travail.

Je, soussigné·e _____ (*nom de l'entreprise/employeur*),
soit pour elle,
(*nom, prénom et titre de la personne représentant valablement l'employeur*),
atteste avoir engagé _____ (*nom et prénom de l'employé·e*),
né·e le _____, au poste de
(*intitulé du poste/travail*).

L'horaire hebdomadaire est de _____ heures, et le salaire annuel est de
CHF _____, depuis le _____ (*date du début du CDI*),
par un contrat individuel de travail pour une durée indéterminée.

De plus, j'atteste respecter l'ensemble des règles et des dispositions légales et/ou conventionnelles en vigueur dans la branche/secteur et notamment celles relatives au salaire, congés, assurances sociales et prestations de prévoyance.

Genève, le

Signature :

LABEL



1+
POUR
TOUS
EMPLOYEUR
RESPONSABLE



LABEL EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL À GENÈVE

Raison sociale :

S'ENGAGE À :

1. Contribuer au principe d'intégration par le travail des personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) ou au bénéfice de prestations de l'Hospice général (HG) ou de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS).
2. Privilégier le recrutement des personnes en recherche d'emploi résidant dans le canton.
3. Soutenir la labellisation en donnant une visibilité au logo *label 1+ pour tous*.

JE M'ENGAGE, J'ENGAGE !

Label 1+ pour tous valable du au

Genève, le POST TENEBRAS LUX

Delphine Bachmann
Conseillère d'Etat
Département de l'économie
et de l'emploi (DEE)



OCTROI ET RENOUELEMENT DU LABEL 1+ POUR TOUS CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Lors de l'octroi ou du renouvellement, l'OCE contrôle le respect du nombre d'engagements par rapport à l'effectif de l'entreprise et vérifie que celle-ci ne figure pas sur la «Liste des entreprises en infraction» publiée par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).
2. Lors de l'octroi, l'OCIRT vérifie qu'il n'envisage pas de sanction dans le cadre d'un contrôle en cours et que les conditions salariales proposées par elle aux candidats sont conformes aux normes applicables.

RÈGLES GÉNÉRALES ET DROITS DE PROPRIÉTÉ DU LABEL 1+ POUR TOUS

1. Le département de l'économie et de l'emploi (DEE) de l'État de Genève est titulaire de la marque suisse N° 53413/2012 1+ pour tous.
2. Le *label 1+ pour tous* et son logo sont, par conséquent, la propriété du DEE.
3. Le logo est mis à la disposition, à titre gracieux, des entreprises ayant obtenu le label pendant la durée d'octroi définie (période de 2 ans). Il peut être librement utilisé par ces entreprises pendant cette période, sous condition d'application des règles d'utilisation.
4. L'OCE peut retirer le label pendant la durée d'octroi en cas de non-respect de ces règles et conditions générales.
5. Le DEE se réserve la possibilité de modifier les conditions d'attribution et de renouvellement du label.

RÈGLES D'UTILISATION DU LOGO LABEL 1+ POUR TOUS

1. Les entreprises labellisées doivent reproduire le logo du *label 1+ pour tous*, au choix, sur l'un des supports suivants : site web, signature de courriel et/ou papier à en-tête.
2. Elles doivent reproduire fidèlement les caractéristiques graphiques du logo.
3. Le logo doit toujours apparaître dans son intégralité.
4. L'utilisation du logo exclut toute modification de forme et de couleur.
5. Les textes explicatifs, légendes ou autres indications ne faisant pas partie des modèles remis ne sont pas autorisés.
6. La mention des années durant lesquelles le label est octroyé « ENGAGEMENT 20xx » doit toujours figurer sur le logo (sauf dérogation spécifique accordée par l'OCE). Une nouvelle version du logo vous sera transmise pour la 2^{ème} année de labellisation.
7. Les entreprises s'engagent à retirer le logo sur tous les supports utilisés si le label n'est pas renouvelé à l'issue de la durée d'octroi, ou en cas de retrait par l'OCE.